



# NOTE A L'ATTENTION DES COQUILLARDS EN MANCHE EST

24 septembre 2018

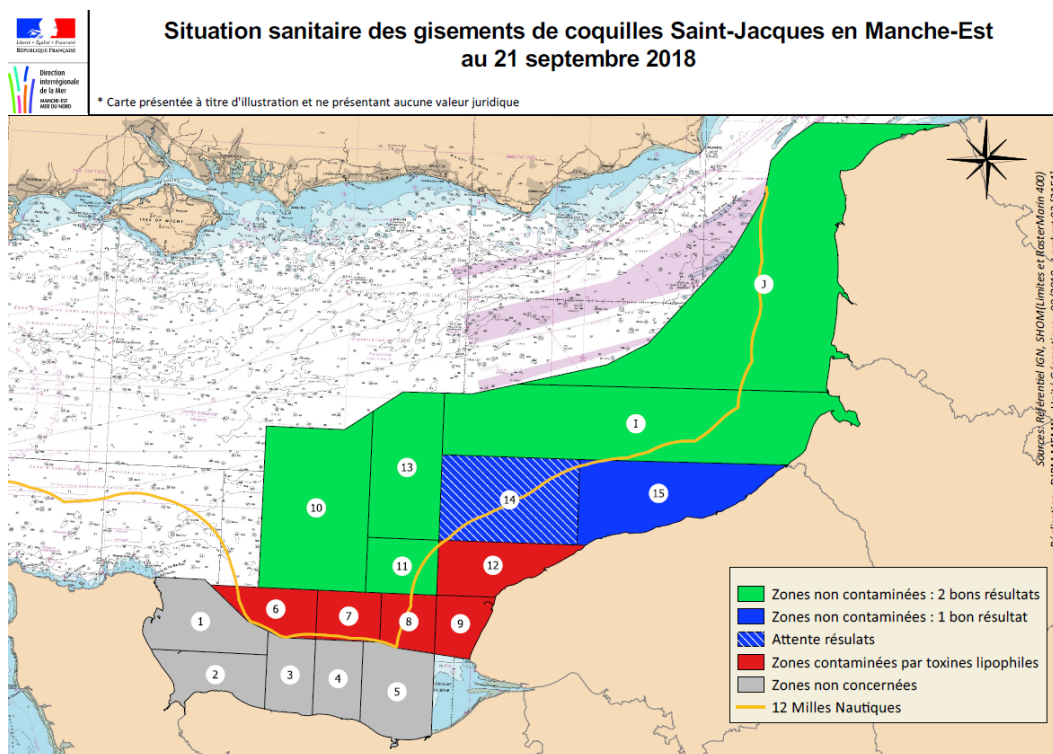
## Etat de la ressource

La ressource au large : les indices d'abondance sont moins bons que les 2 dernières années. La biomasse se situe aux alentours de 7 800 tonnes. (la moyenne des 10 dernières années est aux alentours de 11 500 t).

## Ouverture des zones : situation sanitaire

La situation sanitaire perturbe l'ouverture de l'extérieur des 12 milles prévue le 1<sup>er</sup> octobre à 0h00 puisque les zones 6,7,8,9 et 12 dépassent toujours les seuils réglementaires fixés pour le DSP (dynophysis).

- Les zones 6.7.8 du proche extérieur ne pourront pas ouvrir dès lundi pour des raisons sanitaires. Il faudra 2 résultats favorables pour ouverture. Des prélèvements sont prévus ce lundi 24 septembre puis lundi 1<sup>er</sup> octobre.



- Les zones 10.11.13. 1 et J ouvriront.

CRPME de Normandie

Antenne de Cherbourg : 9 quai L.Collins 50104 Cherbourg Cedex 02.33.44.35.82

contact@comite-peches-normandie.fr

Antenne de Dieppe : 26 quai Galliéni 76200 Dieppe 02.32.90.15.88

- Nous sommes dans l'attente des résultats sur la zone 14.  
Un nouveau bulletin d'information sera diffusé en fin de semaine.

## ***Modalités d'exploitation***

---

- L'ensemble des 12 milles reste fermé
- Au large, conditions générales (quotas, débarque...) identiques aux années passées et prévues dans la délibération B61/2018.
- **Rappel des quotas :**  
La quantité maximale de détention et de stockage autorisée à bord est fixée à :
  - 1800 kilogrammes par navire de longueur hors-tout inférieure à 15 mètres,
  - 2000 kilogrammes par navire de longueur hors-tout comprise entre 15 et 16 mètres,
  - 2200 kilogrammes par navire de longueur hors-tout supérieure à 16 mètres.
- Une seule débarque par jour et quatre débarques maximum par semaine
- Fermeture des 2 premiers week end du mois d'octobre de vendredi à 24h à lundi 0h : cela pourra être revu en fonction des conditions de marché.

## ***Plan de surveillance***

---

Plusieurs mesures ont été validées en conseil du CRPM de Normandie. Celles-ci sont destinées à préserver les gisements de coquille st Jacques situés dans les 12 milles qui atteindront cette année une abondance comme jamais vu.

- 1) L'émission de la VMS au quart d'heure. Dès lundi 1<sup>er</sup> octobre, votre VMS passera en émission au ¼ d'heure :
  - Uniquement dans la zone fermée pour les balises CLS
  - Quelle que soit la zone jusqu'au 15 mai pour les balises KANNAD
- 2) L'équipement en AIS Classe A est rendue obligatoire pour le début de la Baie de Seine : vous pouvez justifier de cette installation en nous présentant la licence radio que vous aurez enregistrée sur le site <https://maritime-eadministration.anfr.fr/> ou une facture acquittée de l'installateur.  
J'attire votre attention sur le fait que vous devrez être vigilant et vous assurer que l'installateur est agréé pour ce type d'installation.
- 3) Surveillance aérienne
- 4) Mise en place pour la Baie de Seine du système de déclaration par SMS ou par internet

---

### **CRPMEM de Normandie**

Antenne de Cherbourg : 9 quai L.Collins 50104 Cherbourg Cedex 02.33.44.35.82  
contact@comite-peches-normandie.fr  
Antenne de Dieppe : 26 quai Galliéni 76200 Dieppe 02.32.90.15.88